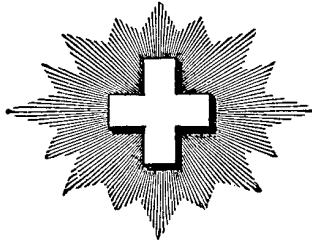


BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 16 janvier 1923

N° 97461

(Demande déposée: 25 août 1921, 19 h.)

Classe 71k

BREVET PRINCIPAL

LES FILS DE JEANNERET-BREHM, EXCELSIOR PARK ET SPEEDWAY
WATCH CO., St-Imier (Suisse).

Chronoscope.

La présente invention a pour objet un chronoscope comportant au moins une aiguille entraînée par friction par un mouvement d'horlogerie et dont l'axe porte un cœur sur la périphérie duquel peut agir un marteau, actionné par un poussoir, pour la remise à zéro de l'aiguille, cet axe portant en outre un disque sur la périphérie duquel peut agir un frein actionné par un verrou dans le but d'arrêter la marche de l'aiguille.

Le dessin annexé donne, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de la présente invention, supposé adapté à une montre.

La fig. 1 en est une vue du côté du cadran;

La fig. 2 en est une vue du côté du mouvement.

L'aiguille 1 est entraînée par friction par le mouvement d'horlogerie de la montre; à cet effet l'axe de l'aiguille 1 est convenablement ajusté dans l'axe creux de la roue de centre. L'aiguille 1 fait, en conséquence, un tour par heure.

L'axe de l'aiguille 1 porte un cœur 2 sur la périphérie duquel peut agir un marteau 3, pivotant en 4; un ressort 5 maintient le marteau 3 éloigné du cœur 2. Le marteau 3 peut être actionné par un poussoir 6, de façon telle que le marteau 3 puisse agir sur la périphérie du cœur 2 pour la remise à zéro de l'aiguille 1.

L'axe de l'aiguille 1 porte, d'autre part, un disque 7, sur la périphérie duquel peut agir un frein 8, pivotant en 9 et actionné par un ressort 10 de façon à appuyer contre la périphérie du disque 7, ce qui a pour effet d'arrêter la marche de l'aiguille 1. Le frein 8 peut être actionné par un verrou 11 qui, lorsqu'on le déplace dans le sens inverse à celui indiqué par la flèche 12, oblige le frein 8 à rester éloigné du disque 7.

Un bras 13, solidaire du frein 8 peut venir en contact avec la partie 14 du marteau 3 lorsque le frein 8 appuie contre le disque 7.

Admettons que l'aiguille 1 de ce chronoscope soit en marche: tous les organes occupent alors les positions indiquées par le dessin. Si l'on désire alors arrêter la marche de

l'aiguille 1, on déplacera le verrou 11 dans le sens indiqué par la flèche 12; le frein 8 actionné par son ressort 10 pivotera en 9 et viendra agir contre la périphérie du disque 7; la marche de l'aiguille 1 sera arrêtée. A ce moment, le bras 13 sera en contact avec la partie 14.

Si l'on désire ensuite ramener à zéro l'aiguille 1, il suffira d'appuyer sur le poussoir 6, ce qui a pour effet de permettre au marteau 3 de pivoter en 4 et d'agir sur la périphérie du cœur 2. En agissant sur le poussoir 6, on oblige également la partie 14 à appuyer contre le bras 13, ce qui a pour effet d'obliger le frein 8 à s'éloigner du disque 7 et ceci tant que durera la pression exercée sur le poussoir 6. L'axe de l'aiguille 1 étant libéré de l'action du frein 8, pourra pivoter dans l'axe creux de la roue de centre par l'effet du marteau 3 sur la périphérie du cœur 2 et l'aiguille 1 sera ramenée à zéro. Sitôt que la pression sur le poussoir 6 cesse, le marteau 3, grâce à son ressort 5, s'éloigne du cœur 2;

la partie 14 n'appuyant plus sur le bras 13, le frein 8 reprendra sa position contre le disque 7 grâce à l'action de son ressort 10 et maintiendra l'aiguille 1 arrêtée à zéro.

Désire-t-on remettre en marche l'aiguille 1, il suffira de déplacer alors le verrou 11 dans le sens inverse à celui indiqué par la flèche 12, ce qui a pour effet d'éloigner le frein 8 du disque 7.

REVENDEICATION :

Chronoscope comportant au moins une aiguille entraînée par friction par un mouvement d'horlogerie et dont l'axe porte un cœur sur la périphérie duquel peut agir un marteau actionné par un poussoir, pour la remise à zéro de l'aiguille, cet axe portant en outre un disque sur la périphérie duquel peut agir un frein actionné par un verrou dans le but d'arrêter la marche de l'aiguille.

LES FILS DE JEANNERET-BREHM,
EXCELSIOR PARK ET SPEEDWAY WATCH CO.
Mandataire: H. CHAPONNIÈRE, Genève.

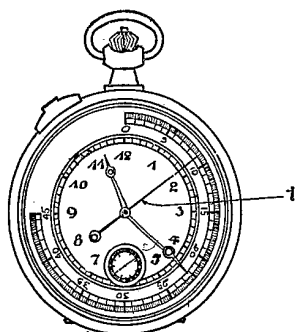


Fig. 1

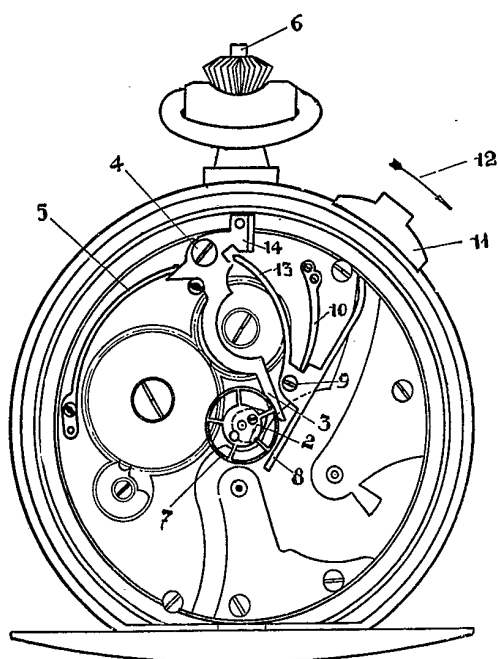


Fig. 2